

Rapport N° 190

Application comptabilité et salaires

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 933'500 TTC

Nyon, le 3 mars 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé une première fois le 18 décembre 2014 et était composée de Mmes Roxane Faraut-Linares, Michèle Miéville (remplaçante de M. David Vogel) et Chantal Thuillard Présidente et rapportrice ainsi que de MM. Fabien Bourqui, Marc Bourqui, Yvan Cornu, Luciano De Garrini et Philippe-Jean Perret.

Et une deuxième fois le 24 février 2015 elle était constituée de MM Yvan Cornu, Luciano De Garrini, Yves Gauthier-Jaques (remplaçant Mme Roxane Faraut-Linares), Laurent Miéville (remplaçant de Mme Michèle Miéville) et de Chantal Thuillard Présidente et rapportrice. MM Fabien Bourqui, Marc Bourqui et Philippe-Jean Perret étaient excusés.

M le Municipal Claude Uldry et Mmes Yvonne Winteler cheffe du service informatique et Ying Cottier cheffe du service des finances, ont répondu aux nombreuses questions de la commission ainsi que fourni les informations complémentaires nécessaires à la bonne compréhension de ce préavis quelque peu succinct. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Historique

C'est en 1993 que les applications Larix pour la comptabilité et Citizen pour les salaires ont été installées. Qui ont, elles-mêmes remplacé des applications datant de 1983 et comme pour l'application Larix qui ne sera plus supportée après 2018 on pouvait lire dans le rapport n° 77 de 1993 comprenant le « Renouvellement et l'extension du système informatique de l'Administration communale » que :

« Bien que très importants, les problèmes hardware restent mineurs face à ceux que nous pourrions connaître du côté logiciel. En effet il ne reste en Suisse qu'une seule personne, demeurant à Berne, susceptible d'intervenir, en cas de crash, sur les programmes de la Commune ! »

C'est donc l'histoire qui se répète mais après tout de même 20 ans d'utilisation, pour des applications qui ont dû être améliorées ou complétées par de nombreux ajouts réalisés par le service informatique ou par d'autres fournisseurs.

Description du projet et choix du concepteur

Actuellement la gestion de la comptabilité est faite sur l'application Larix. Outre le fait que son fournisseur a annoncé qu'il ne sera plus en mesure de la supporter après 2018, cette application est d'une utilisation peu conviviale et a fait l'objet de nombreux ajouts.

En ce qui concerne la gestion des salaires ainsi que celle des ressources humaines elles sont assurées par l'application Citizen qui ne sera plus, elle aussi, supportée à terme par son fournisseur.

L'application Citizen ne permet pas une gestion des ressources humaines moderne avec par exemple l'élaboration de statistiques, le suivi des formations, d'organigrammes, etc. Pour cette application aussi, il a été fait plusieurs ajouts par le service informatique mais également par d'autres fournisseurs dont les versions qui ne sont plus à jour et ont occasionné des erreurs sur le calcul de l'impôt à la source durant trois années consécutives et ceci pour la même personne, par exemple.

Le choix sélectionné est d'étendre la solution de Pro-Concept. En effet, ce logiciel est déjà utilisé aux S.I. et à TRN avec satisfaction pour la comptabilité et la gestion des stocks. Aux T & E pour la facturation des taxes déchets et assainissement et gestion des stocks également. Il pourra également être employé pour les entités telles que l'association de Police Nyon Région, l'association SDIS Nyon Dôle et d'autres sociétés gérées par la ville comme SAPAN SA, Fondation arts et culture, Réseau AMF Asse et Boiron, etc.

L'avantage d'une solution comptable unique réduira le manque de fiabilité qu'occasionnent les saisies à double ou des erreurs dues à des interfaces complexes entre systèmes différents, il simplifiera le travail du service des finances.

Contrairement à Larix et Citizen, Pro-Concept couvrira des besoins tels que :

- La comptabilité avec la nouvelle norme comptable MCH2
- La gestion des amortissements
- La gestion de la trésorerie
- L'établissement de statistiques RH qui seront intégrées à l'application

Le portail RH comprendra les demandes de formation, les bulletins de salaires électroniques et le suivi des entretiens d'évaluations, etc.

(Listes non exhaustives car le cahier des charges existant comporte une septantaine de pages.)

Procédures :

Il n'a pas été fait d'appel d'offre sur les marchés publics, car après avoir élaboré un cahier des charges détaillé et mené une étude précise de toutes les fonctionnalités requises, il s'est avéré que le choix de Pro-Concept s'imposait pour toutes les raisons citées ci-dessus et qu'il a été appliqué une adjudication de gré à gré avec clause d'extension selon l'article 8.g) suivant du règlement d'application de la loi sur les marchés publics:

Art 8. – L'adjudicateur peut adjudger un marché directement sans lancer d'appel d'offres pour des marchés soumis aux procédures ouvertes et sélectives, si l'une des conditions suivantes est remplie :

- g)** les prestations estimées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon ;

Dans un premier temps, une partie de la commission s'est toutefois étonnée de cette approche pour le choix du fournisseur, compte tenu du montant de l'investissement. La commission comprend, après les explications de la cheffe de service, que le nombre de fournisseurs offrant l'installation et la configuration de ce logiciel est relativement restreint en Suisse Romande.

Incidences financières :

La commission a trouvé que le préavis manquait singulièrement de détails chiffrés, vous trouverez donc ci-dessous de plus amples renseignements sur l'estimation des coûts.

Détails licences (hors taxes)

<i>Licences utilisateurs</i>	<i>prix unitaire</i>	
■ licences consultation	■	40'000
■ licences complètes	■	100'000
<i>Modules finances (complément)</i>		
Compta budgétaire		3'000
Planification financière		5'000
Trésorerie		5'000
Interfaces		5'000
<i>Modules RH</i>		
Salaires		10'000
Gestion RH		5'000
Portail RH		14'500
dont part Police		-7'250
<i>Modules généraux</i>		
Multi-société etc.		6'000
Serveur d'impression		3'000
Portail web		3'500
Rabais		-14'138
Total licences TTC		192'902
Les postes Individualisations		25'100
Interface et reprise données		61'900
Paramétrage du logiciel		196'800
Total TTC		283'800

Ces 3 postes représentent ■ jours de facturation régie.

Une partie de la commission a estimé que certains coûts journaliers proposés par Pro-Concept étaient trop importants, en particulier sans une garantie claire du degré d'expérience des personnes impliquées. Mme Winteler a expliqué que les discussions n'étant pas closes, elle ferait son possible pour obtenir une remise et une clarification du niveau d'expérience des personnes participant à ce travail de régie.

Suite à la réunion de commission, laquelle Mme Winteler a finalement pu obtenir une remise de CHF 8'748 ainsi qu'une confirmation du degré de séniorité élevé des personnes clés.

Total Pro-Concept TTC selon préavis	476'700
Remise (arrondi)	- 9'000
Nouveau Total Pro-Concept	467'700

Parmi les autres coûts il est notamment prévu :

- deux postes d'auxiliaires CHF 90'000 auxiliaires seront nécessaires pour les travaux de recopiage des données entre les anciennes bases de données et les nouvelles, dans le cas où leur chargement n'aura pas pu être effectué sans anomalie.
- Renfort service informatique CHF 168'500, il s'agit d'un poste d'informaticien CFC ou HES ayant une expérience d'une ou deux années dans la mise en place de logiciel, idéalement sur des projets ERP. Taux d'activité : 50%, durée de l'engagement : toute la durée du projet, estimé à 24 mois.

Il est à noter que ce montant correspond à celui payé pour le renfort pendant le projet de migration à Windows 7 (préavis 69)

Ses tâches seront, entre autres, de participer aux séances de paramétrage avec les fournisseurs et les utilisateurs, la prise en charge d'une partie des personnalisations du logiciel, la préparation des données Larix et Citizen pour la reprise des données, l'aide aux utilisateurs pour la rédaction des plans de tests et leur exécution.

Discussion de la commission :

Lors de la première séance la discussion s'est surtout concentrée sur le poste de renfort informatique, la question a été de savoir pourquoi avoir choisi la solution du contrat à durée déterminée au lieu d'une durée indéterminée, alors que Mme Winteler nous donnait dans ses arguments de bonnes raisons pour opter pour le CDI soit :

« Si on part sur une solution avec une personne interne, on peut espérer engager une personne à environ 50'000 francs par année pour un 50%, donc 100'000 pour la durée du projet.

Vu la pénurie d'informaticiens qualifiés sur le marché, il est trop optimiste d'imaginer trouver une personne à 50%, avec de l'expérience, et qui de plus est prête à signer un contrat à durée déterminée. C'est pourquoi nous avons proposé initialement un poste fixe.

De plus, la solution avec un poste fixe présente les avantages suivants :

- nous gardons la connaissance de la personne acquise sur Pro-Concept pendant le projet
- la personne peut prendre en charge d'autres activités de maintenance, ce qui représente une économie d'au moins 10'000 francs par année pour la maintenance des autres logiciels de la commune, et permettra de répondre plus rapidement aux demandes des services utilisateurs. (Actuellement, une simple adaptation de tarif des Services industriels est sous-traitée au fournisseur, faute de ressources suffisantes en interne.)

- nous disposerons d'une personne capable de reprendre les tâches de gestion applicative réalisées par la cheffe de service, évitant ainsi des blocages en cas d'absence de Mme Winteler (vacances ou autre absence)

En définitive, cette solution est plus avantageuse et légèrement plus économique que celle où on continue à sous-traiter tout le support aux fournisseurs d'applications. »

C'est finalement M. Uldry qui a décidé de ne pas en faire la demande jugeant plus « approprié » par rapport aux demandes en personnel de ses collègues.

Sur le sujet la commission était partagée allant de la solution du CDI à une solution encore plus économique, comme d'engager un stagiaire, mais alors les besoins en expérience et qualité ne seraient pas remplis.

En fin de compte, durant sa deuxième séance, après discussion et réflexion la commission unanime estime que pour des raisons évidentes de pérennité et de sécurité du service informatique il est préférable d'engager une personne à 50% ayant des compétences dans le domaine ERP et en particulier sur la plate-forme Pro-Concept, avec un contrat à durée indéterminée. Ce qui permettrait également de faire une économie.

En résumé après négociation du prix du travail en régie et l'économie qui serait faite en internalisant le renfort informatique nous arriverions au montant du préavis suivant :

Préavis original	CHF	933'500
Economie internalisation renfort informatique	CHF	-113'000
Economie travail en régie	CHF	-9'000

Nouveau total du préavis ***CHF 811'500***

La commission vous propose donc l'amendement suivant :

4. d'accorder à la Municipalité l'engagement d'un 0,5 EPT au poste d'informaticien(ne) ayant des compétences dans le domaine ERP et en particulier sur la plate-forme Pro-Concept avec un contrat à durée indéterminée.

Ce qui modifiera les trois premiers points comme suit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 811'500.- pour remplacer les applications comptabilité et salaires ;
2. d'accorder un crédit annuel de CHF 59'200.- aux budgets 2017 et suivants, sur le compte 190.3157.00 du Service informatique et population ;
3. de porter un montant de CHF 811'500.- en augmentation du compte 9148.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans ;

Concernant la documentation de cette application, il a été mentionné que ce point n'est pas explicite dans le préavis. Mme Winteler a confirmé que ce volet était inclus mais que cette documentation allait être produite comme suit:

- P.V. des séances de programmation avec le responsable utilisateur, le consultant et Mme Winteler/renfort informatique: établi par le consultant
- Guide des utilisateurs: établi par Mme Winteler/renfort informatique avec le responsable utilisateur
- Travaux de programmation: établi par Mme Winteler/renfort informatique selon les consignes données aux consultants ou aux auxiliaires

Conclusion :

Actuellement la gestion de la comptabilité est faite sur l'application Larix. Outre le fait que son fournisseur a annoncé qu'il ne sera plus en mesure de la supporter après 2018, cette application est d'une utilisation peu conviviale et a fait l'objet de nombreux ajouts.

En ce qui concerne la gestion des salaires ainsi que celle des ressources humaines elles sont assurées par l'application Citizen qui ne sera plus, elle aussi, supportée à terme par son fournisseur. L'application Citizen ne permet pas une gestion des ressources humaines moderne :

Le choix sélectionné est déjà utilisé par plusieurs services et l'avantage de cette solution unique réduira le manque de fiabilité qu'occasionnent les saisies à double ou des erreurs dues à des interfaces complexes entre systèmes différents, il simplifiera le travail des services concernés.

Effectuer des changements des logiciels de comptabilité et salaires ce n'est pas uniquement deux services que l'on touche mais toute l'administration communale. C'est environ 16 services qui seront au minimum consultant, de leur budget, du suivi des dépenses, de décompte de salaire, du suivi des absences, du dossier des employés, etc.

Le choix qui a été fait, même si il n'est pas innovateur est le choix des principaux utilisateurs, le choix qui leur convient.

Si l'on décide de refuser ce préavis il faudra faire un appel d'offres ce qui prendra du temps et de l'argent pour un résultat pas forcément meilleur marché et où l'adaptation risque au final d'être onéreux.

En définitive, la commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 190 concernant la demande d'un crédit de CHF 933'500.- TTC pour le remplacement des applications comptabilité et salaires,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 811'500.- pour remplacer les applications comptabilité et salaires ;
2. d'accorder un crédit annuel de CHF 59'200.- aux budgets 2017 et suivants, sur le compte 190.3157.00 du Service informatique et population ;
3. de porter un montant de CHF 811'500.- en augmentation du compte 9148.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité l'engagement d'un 0,5 EPT au poste d'informaticien(ne) ayant des compétences dans le domaine ERP et en particulier sur la plate-forme Pro-Concept avec un contrat à durée indéterminée.

La Commission :

BOURQUI Fabien
BOURQUI Marc
CORNU Yvan
DE GARRINI Luciano
GAUTHIER-JAQUES Yves
MIEVILLE Laurent
PERRET Philippe-Jean
THUILLARD Chantal présidente et rapportrice